

Contenu

I.	Présentation consolidée de la décision modificative n°1	3
II.	Présentation détaillée par politique publique	5
1)	Mobilité et développement durable.....	5
2)	Développement économique.....	6
3)	Services et infrastructures	7
4)	Culture, sport et vie sociale	8
5)	Ressources.....	9
III.	Ecritures comptables spécifiques	10
1)	Opérations réelles	10
1.	Titre à annuler et à réémettre	10
2.	Echanges fonciers	10
3.	Comptes 165.....	11
4.	Provision sur contentieux.....	11
5.	Opérations centralisées.....	11
2)	Opérations d'ordre.....	13
1.	Récupération d'avance	13
2.	Cessions à titre gratuit	14
3.	Régularisations comptes 238 « Extension Pôle de l'Eau ».....	14
4.	Provision pour contentieux.....	15
IV.	Inscription n'impactant pas l'équilibre général des budgets : décisions modificatives techniques.....	16
1)	Section d'investissement.....	16
1.	virement de crédits à l'intérieur d'une même opération d'une autorisation de programme, d'un chapitre à un autre chapitre	16
2.	virement de crédits à l'intérieur d'un même centre de responsabilité, d'un chapitre à un autre chapitre	17
2)	Section de fonctionnement	18

I. Présentation consolidée de la décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT					
POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE	DEPENSES		RECETTES	
		REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE
CULTURE	JARDINS BOTANIQUES	50 000,00		50 000,00	
	POLE MUSEAL			193 500,00	
Total CULTURE		50 000,00		243 500,00	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	INNOVATION	90 000,00		60 000,00	
Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE		90 000,00		60 000,00	
DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS			286 880,00	
Total DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS				286 880,00	
EAU ET ASSAINISSEMENT	EAU	2 100,00			
Total EAU ET ASSAINISSEMENT		2 100,00			
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	357 305,00		354 905,00	
Total ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		357 305,00		354 905,00	
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	VOIRIE	100 000,00		110 000,00	
Total ESPACES PUBLICS ET VOIRIE		100 000,00		110 000,00	
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	DEPENSES DE STRUCTURE	69 371,00			
Total FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION		69 371,00			
MOBILITES	CIRCULATION	30 000,00			
	SERVICES DE MOBILITE	40 000,00			
	TRANSPORTS EN COMMUN	118 000,00			
Total MOBILITES		188 000,00			
OPERATIONS CENTRALISEES	OPERATIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES	15 000,00			
Total OPERATIONS CENTRALISEES		15 000,00			
RAYONNEMENT COOPERATION TERRITORIALE	RAYONNEMENT	50 000,00			
Total RAYONNEMENT COOPERATION TERRITORIALE		50 000,00			
SPORTS ET LOISIRS	EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS	126 250,00			
	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	529 770,00			
	EQUIPEMENTS AQUATIQUES	35 000,00			
	GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS	25 010,00			
Total SPORTS ET LOISIRS		716 030,00			
SYSTEMES INFORMATIQUES	DSIT	40 000,00			
Total SYSTEMES INFORMATIQUES		40 000,00			
TRANSITION ECOLOGIQUE	ECOLOGIE URBAINE			10 930,00	
Total TRANSITION ECOLOGIQUE				10 930,00	
ORDRE			168 400,00		168 400,00
Total ORDRE			168 400,00		168 400,00
Total général		1 677 806,00	168 400,00	1 066 215,00	168 400,00

INVESTISSEMENT					
POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	DEPENSES		RECETTES	
		REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE
CULTURE	POLE MUSEAL	350 000,00		103 200,00	
Total CULTURE		350 000,00		103 200,00	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	15 000,00		12 500,00	
	GRAND NANCY THERMAL	45 000,00			
	TOURISME	5 000,00			
Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE		65 000,00		12 500,00	
DEVELOPPEMENT URBAIN	HABITAT ET GENS DU VOYAGE	2 215 500,00		2 215 500,00	
	AP URBANISME OPERATIONNEL - ZAC	3 000,00			
	AP URBANISME OPERATIONNEL- ETUDES	13 000,00			
Total DEVELOPPEMENT URBAIN		2 231 500,00		2 215 500,00	
DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	20 200,00			
Total DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS		20 200,00			
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	361 000,00			
Total ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		361 000,00			
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	VOIRIE	3 900,00		3 900,00	
Total ESPACES PUBLICS ET VOIRIE		3 900,00		3 900,00	
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	CENTRES TECHNIQUES	1 639 250,00			
	DEPENSES DE STRUCTURE	-951 575,00		58 825,00	
Total FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION		687 675,00		58 825,00	
MOBILITES	CIRCULATION	95 000,00			
	AP P2M	250 000,00			
	SERVICES DE MOBILITE	370 000,00			
Total MOBILITES		715 000,00			
OPERATIONS CENTRALISEES	EMPRUNT D'EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL			1 992 166,00	
Total OPERATIONS CENTRALISEES				1 992 166,00	
SPORTS ET LOISIRS	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	100 000,00		32 000,00	
	EQUIPEMENTS AQUATIQUES	42 425,00		68 609,00	
Total SPORTS ET LOISIRS		142 425,00		100 609,00	
SYSTEMES INFORMATIQUES	DSIT	454 400,00		201 900,00	
	EMPRUNT D'EQUILIBRE BUDGET R.M.T.			252 500,00	
Total SYSTEMES INFORMATIQUES		454 400,00		454 400,00	
TRANSITION ECOLOGIQUE	ENERGIE ET CLIMAT			90 000,00	
Total TRANSITION ECOLOGIQUE				90 000,00	
ORDRE			5 945 079,00		5 945 079,00
Total ORDRE			5 945 079,00		5 945 079,00
Total général		5 031 100,00	5 945 079,00	5 031 100,00	5 945 079,00

II. Présentation détaillée par politique publique

1) Mobilité et développement durable

Politique publique	Centre de responsabilité / AP	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DEVELOPPEMENT URBAIN	AP Urbanisme opérationnel - Etudes			13 000,00 €	
	AP Urbanisme opérationnel - Zones d'Aménagement Concerté			3 000,00 €	
	HABITAT ET GENS DU VOYAGE			2 215 500,00 €	2 215 500,00 €
Total DEVELOPPEMENT URBAIN				2 231 500,00 €	2 215 500,00 €
MOBILITES	AP P2M			250 000,00 €	
	CIRCULATION	30 000,00 €		95 000,00 €	
	SERVICES DE MOBILITE	40 000,00 €		370 000,00 €	
Total MOBILITES		70 000,00 €		715 000,00 €	
TRANSITION ECOLOGIQUE	ECOLOGIE URBAINE		10 930,00 €		
	ENERGIE ET CLIMAT				90 000,00 €
Total TRANSITION ECOLOGIQUE			10 930,00 €		90 000,00 €
		70 000,00 €	10 930,00 €	2 946 500,00 €	2 305 500,00 €

Les principales modifications apportées au BP 2022 pour les politiques publiques relevant des mobilités et du développement durable sont présentées en section d'investissement.

Parmi les principales inscriptions, il convient de relever celle concernant la politique publique de l'habitat et des gens du voyage. En effet, les crédits supplémentaires, d'un montant de plus de 2,21 M €, concernent la mise en œuvre d'une prime à la construction de logement neuf à l'attention des communes. Cependant, l'Etat a souhaité contractualiser avec les EPCI, à qui il confie le versement de la subvention, et le contrôle du respect des critères d'attribution. En définitive, la Métropole est située dans un rôle de gestionnaire et perçoit un montant strictement identique à ce qu'elle reverse aux communes.

Par ailleurs, afin de conduire des études opérationnelles dans le cadre du P2M, les crédits initialement inscrits au BP 2022 pour les mobilités se révèlent insuffisants et c'est pour cette raison que la décision modificative prévoit de relever l'autorisation de dépenses de 0,37 M€ supplémentaire. Aussi, dans ce contexte de déploiement du P2M, il est proposé d'inscrire des crédits de paiements initialement prévus en 2024 vers 2022 pour un montant de 250 000 euros, afin de conduire notamment les études et actions relatives au projet de piétonisation. Le montant de l'autorisation de programme n'évolue cependant pas.

2) Développement économique

Politique publique	Centre de responsabilité / AP	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			15 000,00 €	12 500,00 €
	INNOVATION	90 000,00 €	60 000,00 €		
	TOURISME			5 000,00 €	
	GRAND NANCY THERMAL			45 000,00 €	
Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE		90 000,00 €	60 000,00 €	65 000,00 €	12 500,00 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE			361 000,00 €	
	Total ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE				361 000,00 €
RAYONNEMENT ET COOPERATION TERRITORIALE	RAYONNEMENT	50 000,00 €			
Total RAYONNEMENT ET COOPERATION TERRITORIALE		50 000,00 €			
		140 000,00 €	60 000,00 €	426 000,00 €	12 500,00 €

Les modifications budgétaires, au titre des politiques publiques du développement économique et de l'attractivité, restent très limitées en section de fonctionnement, avec une inscription de dépenses et de recettes en « innovation » dans le cadre de la régularisation de loyers et de charges sur le bâtiment ORBOR 1 ; tandis qu'une subvention est proposée pour l'EPCC L'Autre Canal, en soutien aux activités et événements qui seront déclinés pour l'occasion de ses 15 ans.

En section d'investissement, une inscription de dépenses supplémentaires est présentée dans le cadre du projet « Nancy Thermal », en application de l'article n°4 du protocole de médiation pour la conduite d'études de la préservation du patrimoine architectural du site.

La principale modification intervient sur l'enseignement supérieur et la recherche. En solidarité avec les autres financeurs, la Métropole est appelée à contribuer au solde de la construction du bâtiment de l'Institut Jean Lamour, une opération pour laquelle la subvention du FEDER qui avait été programmée n'a finalement pas été perçue. Ainsi, un montant de 361 000 € est inscrit en complément des dépenses prévues au BP 2022.

3) Services et infrastructures

Politique publique	Centre de responsabilité / AP	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	VOIRIE	100 000,00 €	110 000,00 €		
Total ESPACES PUBLICS ET VOIRIE		100 000,00 €	110 000,00 €		
		100 000,00 €	110 000,00 €		

Les travaux pour compte de tiers consistent dans la remise en état et/ou la modification du domaine public métropolitain après des travaux de construction sur domaine privé. Compte tenu du niveau d'engagement des dépenses constaté à ce jour (217 000 euros sur 275 000 euros), il est nécessaire d'augmenter le budget initial de 0,1 M€ en dépenses pour pouvoir répondre aux prochaines demandes d'interventions pour compte de tiers ; toutefois, ces dépenses sont intégralement compensées par des recettes perçues par les tiers pour la réalisation des travaux.

4) Culture, sport et vie sociale

Politique publique	Centre de responsabilité / AP	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CULTURE	JARDINS BOTANIQUES	50 000,00 €	50 000,00 €		
	POLE MUSEAL		193 500,00 €	350 000,00 €	103 200,00 €
Total CULTURE		50 000,00 €	243 500,00 €	350 000,00 €	103 200,00 €
SPORTS ET LOISIRS	EQUIPEMENTS AQUATIQUES	35 000,00 €		42 425,00 €	68 609,00 €
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS	126 250,00 €			
	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	529 770,00 €		100 000,00 €	32 000,00 €
	GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS	25 010,00 €			
Total SPORTS ET LOISIRS		716 030,00 €		142 425,00 €	100 609,00 €
		766 030,00 €	243 500,00 €	492 425,00 €	203 809,00 €

Les politiques publiques de la culture et des sports et loisirs bénéficient, à l'occasion de cette décision modificative, de plusieurs ajustements significatifs, notamment en section de fonctionnement.

En effet, les inscriptions supplémentaires, sur les équipements sportifs et de loisirs, consistent pour l'essentiel (509 000 €) en une dépense supplémentaire, dans le cadre de la transformation du syndicat mixte Lac de Madine en société publique locale ; un équipement dont la Métropole souhaite se désengager. Dans le cadre des négociations menées avec la Région Grand Est, qui pilote ce projet de transformation, ce montant sera intégralement compensé par la collectivité régionale sous la forme d'une subvention dont l'objet est en cours de définition.

Par ailleurs, la somme de 126 250 € sur les équipements culturels et de loisirs correspond presque en totalité en une régularisation pluriannuelle de taxe foncière sur les propriétés bâties, suite à la réalisation de travaux d'aménagements et d'extension.

Enfin, il convient d'indiquer que le succès de l'exposition « Dinosauriens, l'évolution grandeur nature » aux Jardins botaniques, conduit à revaloriser la prévision de recettes (50 000€), mais également à ajuster le montant des dépenses au regard des surcoûts constatés (50 000€) dans la mise en œuvre de cette exposition.

En matière d'investissement, 350 000 € sont inscrits en dépenses supplémentaires pour activer la tranche conditionnelle (remplacement d'huisseries) d'un projet plus vaste de rénovation des façades et des menuiseries du Museum-Aquarium. Cependant, une subvention d'équipement a été acquise, pour 1/3 de la dépense, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Enfin, un programme de travaux sur un équipement sportif de proximité (COSEC Tomblaine) est mis en place pour un montant de 100 000 €, mais pour lequel, là encore, une recette de 32 000 € de DSIL a été acquise.

5) Ressources

Politique publique	Centre de responsabilité / AP	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS		276 680,00 €		
Total DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS			276 680,00 €		
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	CENTRES TECHNIQUES			1 639 250,00 €	
	DEPENSES DE STRUCTURE	69 371,00 €		- 951 575,00 €	58 825,00 €
Total FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION		69 371,00 €		687 675,00 €	58 825,00 €
SYSTEMES INFORMATIQUES	DSIT	40 000,00 €		454 400,00 €	201 900,00 €
Total SYSTEMES INFORMATIQUES		40 000,00 €		454 400,00 €	201 900,00 €
		109 371,00 €	276 680,00 €	1 162 275,00 €	260 725,00 €

En matière de dépenses et de recettes dédiées aux ressources de la Métropole, les modifications sont relativement limitées en section de fonctionnement. Une recette de 276 680 € résulte d'une part de la redevance variable de 7,5 % sur le chiffre d'affaires de la délégation de service public confiée à OGF pour l'exploitation du crématorium métropolitain (66 526 €). Par ailleurs, suite au changement de délégataire, la SEM Crelor, dont la Métropole était actionnaire à 51 % et qui a été dissoute, apporte une recette supplémentaire de 210 154 €.

Les dépenses d'investissement présentent un volume important de crédits supplémentaires, notamment au titre des centres techniques ; toutefois, il s'agit de la régularisation d'une dépense récurrente d'entretien, de maintenance et d'acquisitions, qui n'avait pas été inscrite au BP suite à une erreur technique.

Par ailleurs, une somme de près d'1 million d'euros est désinscrite en dépenses d'investissement, compte-tenu d'aléas qui impliquent la décalage d'opérations de travaux sur le site Alstom.

Enfin, en matière de systèmes informatiques, 252 500 euros de crédits supplémentaires doivent permettre de financer des extensions de réseau et des dévoiements de réseau sur le Data Center, Kennedy, Tomblaine, Jarville, et au Vélodrome ; tandis qu'un peu plus de 200 000 € de dépenses sont mobilisés pour des travaux de câblage WIFI dans les communes-membres du service commun.

III. Ecritures comptables spécifiques

1) Opérations réelles

1. Titre à annuler et à réémettre

Les inscriptions sont équilibrées en dépenses et recettes. Dans le cadre des poursuites contentieuses, le comptable public a demandé à ce que certains éléments des titres d'origine soient corrigés/précisés. Les inscriptions visent donc à pouvoir annuler et réémettre les titres concernés. Les inscriptions sont équilibrées en dépenses et recettes au sein de la section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Dossier GENCLIS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
23.1	673		250	354 905 €	23.1	70878.4		250	135 888 €
					23.1	752		250	219 017 €
				354 905 €					354 905 €

Annulation de titre sur exercice antérieurs, manque de crédits dans le centre de responsabilité

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
23.1	673		250	2 400 €					
				2 400 €					

2. Echanges fonciers

Les échanges fonciers doivent être enregistrés comptablement comme une opération de cession et d'acquisition. Les crédits ci-dessous, équilibrés en dépenses et recettes, visent à permettre l'enregistrement de ces opérations.

INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Terrains voiries divers

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
844	2111	372	320	3 900 €	844	024	372	320	3 900 €
				3 900 €					3 900 €

3. Comptes 165

Dans le cadre de ses activités de location, la Métropole perçoit des dépôts de garantie de la part de ses locataires. Ces dépôts de garantie s'enregistrent sur un compte spécifique en section d'investissement, le compte 165. Ce compte est mouvementé en recette lors de la perception du dépôt de garantie et en dépense lors de la restitution de ce dépôt. Dans certains cas, le dépôt peut ne pas être restitué : il convient alors d'enregistrer une écriture permettant d'enregistrer cette recette acquise à la métropole. Les inscriptions ci-dessous visent à permettre l'enregistrement comptable de ces deux types d'écritures : la restitution des dépôts de garantie ainsi que la constatation d'une recette acquise à la Métropole dans le cas où ces dépôts ne sont pas restitués.

BUDGET PRINCIPAL

Programme 155

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
62.16	165	155	250.HT	10 000 €					
62.16	165	155	320.HT	10 200 €	62.16	75888		320.HT	10 200 €
				20 200 €					10 200 €

4. Provision sur contentieux

FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Contentieux Sammari

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
020.1	6227		310	40 221,00					
				40 221,00					

5. Opérations centralisées

Hausse des intérêts

La hausse des taux et plus particulièrement celle du Livret A en février dernier passant de 0,50 % à 1,00 % a des conséquences sur le montant des intérêts à rembourser sur les emprunts.

FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	66111		320	15 000,00					
				15 000,00					

BUDGET EAU

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
	66111		320	2 100,00					
				2 100,00					

BUDGET TRANSPORTS EN COMMUN

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	66111		320	118 000,00					
				118 000,00					

Emprunt d'équilibre

Les nouvelles dépenses inscrites dans cette 1^{ère} décision modificative modifient les budgets ; aussi, il y a lieu d'ajuster les emprunts participant à leur équilibre.

INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	1641		320	1 992 166,00					
				1 992 166,00					

BUDGET RESEAU METROPOLITAIN DE TELECOMMUNICATIONS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
	1641		320	252 500,00					
				252 500,00					

2) Opérations d'ordre

1. Récupération d'avance

Certains marchés publics donnent lieu au versement d'une avance au titulaire. Cette avance est ensuite récupérée auprès du titulaire au cours de l'exécution du marché. Cette récupération d'avance s'enregistre par une opération d'ordre budgétaire au sein de la section d'investissement. Cette opération d'ordre se fait le plus souvent concomitamment au mandatement d'une facture d'acompte. Les crédits ajoutés en DM visent à prévoir une enveloppe de crédits au chapitre 041 en opération d'ordre suffisamment large compte tenu des dépenses d'investissement inscrites au budget afin d'éviter tout blocage technique lié aux opérations d'ordre.

Ces inscriptions sont équilibrées en dépenses et recettes au sein de la section d'investissement et n'ont donc aucun effet sur l'équilibre du budget.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	2313	888	320.OR	2 145 224 €	01	238	888	320.OR	2 145 224 €
515.1	2313	306	201.OR	1 520 000 €	515.1	238	306	201.OR	1 520 000 €
515.8	2313	731	203.OR	350 000 €	515.8	238	731	203.OR	350 000 €
62.2	2313	568	200.OR	500 000 €	62.2	238	568	200.OR	500 000 €
				4 515 224 €					4 515 224 €

BUDGET EAU

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
	2315	888	320.OR	90 750 €		238	888	320.OR	90 750 €
				90 750 €					90 750 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
	2315	888	320.OR	379 200 €		238	888	320.OR	379 200 €
				379 200 €					379 200 €

BUDGET RESEAU METROPOLITAIN DE TELECOMMUNICATION

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
	2315	888	320.OR	13 000 €		238	888	320.OR	13 000 €
				13 000 €					13 000 €

BUDGET CENTRE DES CONGRES

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	2313	888	320.OR	31 000 €	01	238	888	320.OR	31 000 €
02	2313	1	200.OR	70 000 €	02	238	1	200.OR	70 000 €
				101 000 €					101 000 €

BUDGET TRANSPORTS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	2315	888	320.OR	288 500 €	01	238	888	320.OR	288 500 €
				288 500 €					288 500 €

BUDGET DECHETS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	2318	888	320.OR	105 000 €	01	238	888	320.OR	105 000 €
				105 000 €					105 000 €

2. Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit ou à l'euro symbolique s'enregistrent en comptabilité via une opération d'ordre enregistrant la sortie du bien du patrimoine et le versement d'une subvention en nature. Les crédits ci-dessous visent à permettre l'enregistrement de ces opérations. Il s'agit d'une opération d'ordre équilibrée en dépenses et recettes au sein de la section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

Domaine public

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
844	204422	372	320.OP	1 250 €	844	2111	372	320.OP	1 250 €
				1 250 €					1 250 €

Bungalow Préfabriqué - Décision 11808 de 2021

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
13.1	204411	398	320.OP	109 241 €	13.1	2138	398	320.OP	109 241 €
				109 241 €					109 241 €

3. Régularisations comptes 238 « Extension Pôle de l'Eau »

Il s'agit d'une écriture comptable technique d'ordre visant à régulariser le solde débiteur d'un compte 238 sur un programme du budget eau et sur un programme du budget assainissement. Ces inscriptions sont équilibrées en dépenses et recettes d'ordre au sein de la section d'investissement et n'ont donc aucun effet sur l'équilibre du budget.

BUDGET EAU

Programme 8099

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	BP	S/fonction	Article	Progr	Service	BP
	23151	8099	320.OP	19 671 €		238	8099	320.OP	19 671 €
				19 671 €					19 671 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Programme 9145

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	BP	S/fonction	Article	Progr	Service	BP
	23152	9145	320.OP	153 843 €		238	9145	320.OP	153 843 €
				153 843 €					153 843 €

4. Provision pour contentieux

Lors de la clôture d'un dossier de contentieux, la provision pour litige et contentieux qui avait été constatée doit être reprise. Cette écriture s'enregistre comptablement via une opération d'ordre semi-budgétaire (régime de droit commun) ou budgétaire si la métropole opte pour ce régime, ce qui est le cas de la Métropole du Grand Nancy. Les contentieux ci-dessous ayant abouti, il convient de reprendre les provisions qui avaient été constituées.

BUDGET PRINCIPAL

Reprise de provision Thermal et Sammari

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	15112		320.OR	123 400,00	01	7815		320.OR	123 400,00
				123 400,00					123 400,00

BUDGET TRANSPORT

Contentieux Fondation Vincent de Paul clos

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	15112		320.OR	45 000,00	01	7815		320.OR	45 000,00
				45 000,00					45 000,00

IV. Inscription n'impactant pas l'équilibre général des budgets : décisions modificatives techniques

1) Section d'investissement

Les enveloppes d'opérations étant votées par nature, le Président peut effectuer des mouvements d'opérations entre articles au sein d'un même chapitre. Si ce virement a lieu d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération, les ajustements de crédits sont régularisés comptablement et présentés, sous forme d'un tableau, à l'assemblée délibérante en Conseil métropolitain, lors d'une décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

1. virement de crédits à l'intérieur d'une même opération d'une autorisation de programme, d'un chapitre à un autre chapitre

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme	Opération	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant
Urbanisme opérationnel - Etudes	Etudes pré-opérationnelles Sillon du Fonteno/Bacquéchamps	de	515.7	2031	616	620	- 36 000,00 €
		vers	515.7	238	616	620	36 000,00 €
P2M - Vélo	Plan vélo	de	518.1	2152	924	709	- 13 200,00 €
		vers	518.1	2031	924	709	13 200,00 €

BUDGET TRANSPORTS

Autorisation de programme	Opération	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant
P2M	Ligne 1 trolleybus	de	03	2111	915	709	- 100 000,00 €
		vers	03	2031	915	709	100 000,00 €
	Ligne bleue	de	03	2111	916	709	- 30 000,00 €
		vers	03	2031	916	709	30 000,00 €
	Dépenses communes 4 lignes BHNS	de	03	2315	921	709	- 180 000,00 €
		vers	03	2031	921	709	180 000,00 €

2. virement de crédits à l'intérieur d'un même centre de responsabilité, d'un chapitre à un autre chapitre

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant
Energie et climat	Entretien maintenance acquisition ponctuelle	de	78	2031	504	612	80 000,00 €
		vers	78	21351	504	612	80 000,00 €
Ecologie urbaine	Entretien maintenance acquisition ponctuelle	de	78.1	202	839	616	15 000,00 €
		vers	78.1	2128	839	616	7 000,00 €
		vers	78.1	2315	839	616	8 000,00 €
	Entretien maintenance acquisition ponctuelle	de	78.1	2315	840	616	19 000,00 €
		vers	78.1	2051	840	616	9 000,00 €
		vers	78.1	2128	840	616	10 000,00 €
Entretien maintenance acquisition ponctuelle	de	78.1	2315	842	616	8 000,00 €	
	vers	78.1	2031	842	616	8 000,00 €	
Circulation	Entretien maintenance acquisition récurrente	de	847.1	2152	21	730	1 200,00 €
		vers	847.2	2188	1	130.HT	1 200,00 €
Centres techniques	Entretien maintenance acquisition récurrente	de	020.2	21828	297	707	24 000,00 €
		vers	020.2	2051	389	706	24 000,00 €
Voirie	Entretien maintenance acquisition récurrente	de	844	2315	851	702	35 000,00 €
		vers	844	2111	372	703	35 000,00 €
Divers équipements métropolitains	Entretien maintenance acquisition ponctuelle	de	62.16	2152	853	253.HT	5 400,00 €
		vers	62.16	165	155	250.HT	5 400,00 €

BUDGET EAU

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant
Eau	Entretien maintenance acquisition récurrente	de		2051	8029	302	10 000,00 €
		vers		2183	8019	302	10 000,00 €

BUDGET CENTRE DE CONGRES

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant
Developpement economique	Entretien maintenance acquisition ponctuelle	de	03	2135	846	600PAT	6 900,00 €
		vers	03	238	846	600PAT	6 900,00 €

2) Section de fonctionnement

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant
Equipements aquatiques	Maintenance entretien	de	323	6156		350P	1 400,00 €
	Charges courantes	vers	323	65888		350P	1 400,00 €
Pole museal	Charges courantes	de	314.5	60632		274	3 715,00 €
	Charges courantes	vers	314.5	65818		274	3 715,00 €
Conservatoire regional	Charges courantes	de	311.1	6228		240	4 625,00 €
	Dépenses exceptionnelles	vers	311.1	673		240	4 625,00 €
Rayonnement	Charges courantes	de	510.1	6238		205	10 000,00 €
	Charges courantes	vers	510.1	65818		205	10 000,00 €
Ecologie urbaine	Subventions versées	de	78.1	65742		616SUBV	11 000,00 €
	Charges courantes	vers	78.1	6236		616	2 000,00 €
	Charges courantes	vers	78.1	6238		616	3 000,00 €
	Charges courantes	vers	78.1	617		616	2 000,00 €
	Charges courantes	vers	78.1	6233		616	1 000,00 €
	Charges courantes	vers	78.1	60632		616	1 000,00 €
	Maintenance entretien	vers	78.1	61521		616	2 000,00 €
Energie et climat	Charges courantes	de	78	60632		612	500,00 €
	Dépenses exceptionnelles	vers	78	673		612	500,00 €
	Charges courantes	de	758	65888		612	30 000,00 €
	Dépenses d'énergie, fluides	vers	758	60612.1		612	30 000,00 €
Proprete et viabilite hivernale	Dépenses de personnel	de	846	6217		706	60 000,00 €
	Charges courantes	vers	846	62875		706	60 000,00 €

BUDGET TRANSPORTS

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant
Transports en commun	Maintenance entretien	de	03	6156		720	26 670,00 €
	Dépenses exceptionnelles	vers	03	6742		720	26 670,00 €

BUDGET DECHETS MENAGERS

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant
Prevention et gestion des dechets	Charges courantes	de	7 211	6233		614	2 400,00 €
	Charges courantes	vers	7 212	65888		610	2 400,00 €